



**DÉPARTEMENT DE MÉDECINE DE FAMILLE ET DE MÉDECINE D'URGENCE**  
**Programme de résidence en médecine de famille**  
**RESPONSABLE DU REGROUPEMENT DES ENSEIGNANT(E)S EN MÉDECINE HOSPITALIÈRE**

---

Le Département de médecine de famille et de médecine d'urgence (DMFMU) et le programme de médecine de famille sont à la recherche d'une ou d'un responsable du regroupement des médecins enseignants en médecine hospitalière.

**Contexte**

La médecine hospitalière est une partie importante de la contribution des médecins de famille dans le système de santé québécois. Elle fait partie intégrante du programme de formation des médecins de famille. Le DMFMU et le programme de médecine de famille sont soucieux de viser les meilleures pratiques en enseignement, plus spécifiquement en développant les habiletés des médecins cliniciens enseignants et en assurant un lien entre les milieux cliniques, le programme de médecine de famille et le DMFMU.

La personne responsable du regroupement représente le DMFMU auprès du programme de médecine de famille et auprès des médecins qui enseignent dans le domaine de la médecine hospitalière. Il ou elle assure un rôle de conseiller stratégique à la directrice de Département et siège au Conseil consultatif du DMFMU afin de collaborer aux orientations du département.

**Mandat :**

Collaborer au développement de l'enseignement de la médecine hospitalière en médecine de famille et conseiller le Département dans les efforts de soutien aux médecins cliniciens enseignants dans les équipes d'hospitalisation.

**Responsabilités**

**Planification :**

- Prioriser les enjeux d'enseignement de la médecine hospitalière en collaboration avec le programme de médecine de famille;
- Déterminer les besoins des enseignants afin de permettre la réalisation des programmes d'enseignement;
- Promouvoir l'amélioration de la qualité des activités d'enseignement de la médecine hospitalière.

**Organisation:**

- Organiser, avec le support professionnel du DMFMU, une structure permettant le regroupement des enseignants en médecine hospitalière;
- Apporter un soutien aux équipes d'enseignants de médecine hospitalière dans leurs efforts de développement;
- Faciliter la formation pédagogique des enseignants en médecine hospitalière;
- Développer, en collaboration avec les milieux et le programme, de nouvelles offres de stages.

**Collaboration et communication :**

- Assurer des communications efficaces entre les enseignants, le programme et le DMFMU;
- Participer aux divers comités sur lesquels sa présence est requise;
- Représenter, au besoin, la médecine hospitalière auprès des instances facultaires, des établissements et des autres organismes (DRMG, CQMF, CMFC, etc.);
- Visiter, à l'occasion, les milieux de stages;
- Collaborer au développement de la recherche dans son domaine.

**Exigences du poste :**

- Être membre du DMFMU de l'Université Laval;
- Être médecin de famille en pratique clinique active dans le RUIS de l'Université Laval, certifié du Collège des médecins de famille du Canada;
- Démontrer un leadership mobilisateur et une excellente capacité à travailler en équipe;
- Communiquer de façon fonctionnelle en anglais.

**Durée du mandat et conditions :**

- Le mandat est de 4 ans, renouvelable;
- Disponibilité requise : environ 150 heures par année (équivalent à 0,5 jour/ semaine). Modulable selon la personne intéressée. (Rémunération selon les normes facultaires);
- Date d'entrée en fonction : Dès que possible;
- Sous la responsabilité de la directrice du DMFMU;
- Support administratif et clérical fourni par le DMFMU;
- Budget disponible pour supporter certaines initiatives.

**Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation au Département de médecine de famille et de médecine d'urgence par courriel au [dmfmu@fmed.ulaval.ca](mailto:dmfmu@fmed.ulaval.ca) à l'attention de :**

Mme Sonia Sylvain

Directrice

Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Faculté de médecine, Université Laval

Courriel : [dmfmu@fmed.ulaval.ca](mailto:dmfmu@fmed.ulaval.ca)